



DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre à 18h, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au 2 ter rue Chanzy à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président du CIAS.

Membres présents : 10

AZAM Martine, **BONFANTI** Djamila, **COURVEILLE** Martine (pouvoir de **BLANQUET** Marguerite), **LEYMARIE** Muriel, **MILESI** Marie, **SELAM** Fatima, **SOMEN** Didier (pouvoir de **REDO** Aline), **SOURDIN** Anne, **TOUZANI** Rachid, **VIDAL** Suzette.

Membres excusés : 9

BARTHAS Patricia, **BLANQUET** Marguerite (pouvoir à **COURVEILLE** Martine), **BLAVIER** Yveline, **DURAND** Rosette, **ORRIT** Didier, **PLO** Pascal, **REDO** Aline (pouvoir à **SOMEN** Didier), **ROMIGUIER** Valérie, **SZCZEPANIAK** Jaques.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	2
Membres présents	10	Voix délibératives	12

Numéro :

04/11/2025-02

OBJET : ADHESION ANNUELLE A LA FEDERATION INTERDEPARTEMENTALE GARONNE OCCITANIE (FIGO) ET FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF)

Née en 1922, la FCSF regroupe plus de 60 fédérations et unions locales dont la FIGO. Celle-ci anime le réseau de l'Animation de la Vie Sociale, représente les équipements auprès des pouvoirs publics et accompagne les professionnels et bénévoles dans la dynamique du pouvoir d'agir des habitants. Héritiers des mouvements de l'éducation populaire et du développement social local, les projets sont basés sur trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité ainsi que la démocratie.

L'adhésion aux deux Fédérations permet à la CaSa centre social intercommunal et à son équipe salariée et bénévoles de bénéficier de journées de formations, de montées en compétences, d'outils, de participer à des journées de mobilisation thématique ou encore de s'investir dans des travaux et projets à l'échelle nationale.

La cotisation annuelle pour l'année 2025 s'élève à 400 € pour la FIGO et 1 404.89 € pour la FCSF soit 1 804.89 € au total.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'adhésion à la FIGO/FCSF pour un montant total de 1 804.89 € pour l'année 2025.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN



La secrétaire de séance
Anne SOURDIN



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Anne Sourdin, the secretary of the meeting.